

REGLEMENT INTERIEUR

3^{ème} Festival Palamède

Article 1 : Informations générales

Le club de Palamède Echecs organise son 3^{ème} Festival le 11 février 2023 à la Mairie du 16^{ème} arrondissement - 71 avenue Henri Martin 75016 Paris.

Deux compétitions homologuées sont organisées :

Compétition	N° homologation FFE	Classements Elo FIDE et FFE
1) Tournoi Rapide : 2^{ème} Mémorial Alain Salomon	n°58227	Classements Elo FIDE et FFE rapide du mois de mars 2023.
2) Match France-Suisse	n°58228	Classements Elo FIDE et FFE standard du mois de mars 2023

Article 2 : Règles du jeu applicable, cadence, appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Compétition	Cadence	Délai de forfait
1) Tournoi Rapide : 2^{ème} Mémorial Alain Salomon	10 minutes + 2 secondes par coup dès le premier coup.	10 minutes et 2 secondes
2) Match France-Suisse	1h30 + 30 secondes par coup dès le premier coup.	30 minutes

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de :

- 1 minute à la pendule de l'adversaire pour le Tournoi Rapide (cadence rapide),
- 2 minutes à la pendule de l'adversaire pour le Match (cadence standard),

le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Pour le Tournoi Rapide, il sera fait application des règles de l'annexe A5 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées. Les appariements seront réalisés au système suisse intégral avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 3 : Nombre et horaires des rondes, pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer entre 13h et 13h30.

La 1^{ère} ronde est prévue à 14h00 (une seule ronde pour le Match).
La remise des prix est prévue à 17h30.

Pour le Tournoi Rapide, les retardataires au pointage pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre. Il y aura 6 rondes dont les horaires indicatifs s'établissent comme suit :

R1 : 14h	R2 : 14h30	R3 : 15h	R4 : 15h30	R5 : 16h	R6: 16h30
----------	------------	----------	------------	----------	-----------

Article 4 : Inscriptions et droits d'inscription

Pour le Match, l'inscription est gratuite, sur invitation de l'organisation uniquement.

Pour le Tournoi Rapide les droits d'inscription sont de 25€ / adulte et 15€ / jeune.
A compter du 4 février 2023 (inclus), les droits d'inscription majorés sont de 30€ / adulte et 20€ / jeune.
Inscriptions en ligne sur <https://www.billetweb.fr/festival-palamede1> (pas d'inscription sur place).

Article 5 : Résultats des matchs et classement

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Le classement est établi au nombre de points selon le barème suivant :
Victoire : 1 point, Partie nulle : 0,5 point, Perte : 0 point.

Pour le Tournoi Rapide,

Le départage des ex-aequo se fait de la manière ordonnée suivante : Buchholz tronqué, le cumulatif puis de la performance.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement pour les besoins du calcul du classement Elo du joueur.

Article 6 : Prix — Récompenses

Pour le Match, l'équipe gagnante est celle dont le cumul des points est le plus grand. En cas d'égalité de points, les deux équipes sont déclarées à égalité (pas de départage).

Pour le Tournoi Rapide, les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi. 1er : 300€ / 2ème 200€ / 3ème 100€.

Des prix par tranches Elos, par catégories, prix féminin seront attribués. La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 7 : Conduite des joueurs, usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Un joueur n'est pas autorisé à converser dans l'espace de jeu lorsque des matchs sont en cours de jeu.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée...) doivent être maintenus en position éteinte, dans un sac fermé, sauf autorisation préalable explicite de l'arbitre. Tout

joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique dès lors qu'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Article 8 : Droit à l'image

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soit utilisée à des fins promotionnelles par le club de Palamède Echecs, sur ses documents et sur son site Internet, pendant une période de 10 ans. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Article 9 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitre principale du tournoi est Claire GOBERT – Arbitre agréée FIDE (Arbitre Fédéral Open 1). Elle sera secondée par Stéphane GOBERT – Arbitre agréé FIDE (Arbitre Fédéral Open 2) et par Alexis GOBERT (Arbitre Fédéral Club).

Article 10 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principale : Claire Gobert

L'organisateur : Vincent Riff